



## Comment utiliser le présent d' usage

-----  
Par eaudevie

Agé de + de 80 ans , je souhaite faire un présent d' usage à mes trois enfants majeurs, à l' occasion de leurs anniversaires différents dans l' année 2021, sans avoir à payer des droits de mutation. Quel peut-être le montant pour chacun, et sous quelle forme, si je possède un avoir total de 800.000 Euros .?

-----  
Par ESP

BONJOUR,  
Le site préconise les formules de politesse, merci.

Un présent d'usage s'analyse par rapport au patrimoine et aux revenus, effectivement.

-----  
Par AGEorges

Bonjour Alcoolfort,  
Le plafond généralement cité est de 2% par don d'usage. Ce montant n'est pas imposable.  
Dans votre cas, 15.000? serait à peu près un maximum par bénéficiaire. Mais vous pouvez répéter le geste, plutôt en liaison avec un événement familial genre anniversaire, fête, Noël, ...  
Attention à l'équité. Quand un héritier potentiel se considère lésé, il peut arriver à peu près n'importe quoi ...  
Cordialement

-----  
Par ESP

Personnellement, je vous invite à lire ce lien  
[url=https://www.legifiscal.fr/transmission/donations/qu-qu-present-usage.html]https://www.legifiscal.fr/transmission/donations/qu-qu-present-usage.html[/url]